

Le 6 septembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 6 septembre 2016 à 19h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, madame Elyse Lachance Jacques Bédard et Christian Gravel formant quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur Marc Boivin en l'absence du maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h30.

Note : Une copie de l'ordre du jour a été remise 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-196-09-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 SEPTEMBRE 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté sans modifications.

SM-197-09-16

DEMANDE DE L'ORGANISME SAINT-VINCENT-DE PAUL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Saint-Vincent-de Paul a besoin de plus d'espace de rangement pour leurs activités au sous-sol de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT leur proposition de payer les frais à 50% des coûts reliés aux modifications de chauffage et d'électricité au sous-sol de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à changer le chauffage à l'huile pour un chauffage électrique;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'honoraires de l'électricien sont de 3 446.22 taxes en sus (soumission du 30 août) et de 7 600\$ taxes en sus pour les travaux de plomberie (soumission #2190-B) totalisant 11 046.22 taxes en sus ou 11 598.54\$taxes nettes;

**SUR LA PROPOSITION DE Madame Elyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de monsieur Marc Dufresne, Président de l'organisme Saint-Vincent-de-Paul, à payer 50% des coûts de transformation en chauffage et électricité soit le montant de 5 799.27\$

SM-198-09-16

**AUTORISATION DE SIGNATURES : PROTOCOLE D'ENTENTE
GAZ NATUREL**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à desservir le parc industriel et autres secteurs par le gaz naturel;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente avec la Société en commandite Gaz Métro agissant par son associé commandité Gaz Métro Inc.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-199-09-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h40.

Je, (maire suppléant ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Marc Boivin, maire suppléant

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Marc Boivin, maire suppléant.